

Distr.
LIMITEE

TD/COCOA.8/L.3
13 novembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CACAO, 1992
Troisième partie
Genève, 2 novembre 1992
Point 7 de l'ordre du jour

PREPARATION D'UN ACCORD DESTINE A SUCCEDER
A L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1986 SUR LE CACAO

Projet de résolution présenté par le Président

La Conférence des Nations Unies sur le cacao, 1992,

S'étant réunie à Genève du 21 avril au 1er mai, du 6 au 24 juillet et
du 2 au 13 novembre 1992,

Affirmant son intention de négocier un accord prévoyant des mécanismes
économiques,

Notant que les écarts entre les positions des Etats participant à
la Conférence s'amenuisent,

Sachant que la mise au point de mécanismes demandera encore du temps,

1. Affirme que les pays producteurs et consommateurs sont déterminés à
conclure un nouvel accord international sur le cacao à une quatrième partie de
la Conférence de négociation;

2. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de reconvoquer la Conférence
à cette fin, pour une période de deux semaines allant du 22 février
au 5 mars 1993;

3. Prie également le Président de la Conférence de maintenir les
contacts voulus avec les pays producteurs et consommateurs, pour aider
la Conférence à mener ses travaux à bonne fin.

